

NOTE RELATIVE AU POINT DE PRESSE SUR LES ACTIVITES DE RDS
DE LA COMINAK (Déclaration de la Coordination de la Société Civile d'Arlit)

Comme vous le savez déjà, la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK) a arrêté ses activités de production d'uranium le 26 mars 2021 conformément à la décision de son Conseil d'Administration Extraordinaire tenu le 23 octobre 2019.

Cet arrêt était motivé par l'épuisement de gisements économiquement rentables. Conformément à la réglementation, la COMINAK a entamé l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) de remise du site depuis 2014. Avec l'arrêt imminent, le Conseil d'Administration du 20 juin 2018 a demandé l'étude d'Avant-Projet-Détaillé (APD).

Le coût global des travaux de RDS s'élève à quatre-vingt-quinze milliards quatre cent deux millions (**95 402 000 000**) de franc CFA. Le financement des travaux sera fait au prorata des actions de chaque actionnaire comme suit : ORANO 34%, SOPAMIN 31%, OURD 25% et ENUSA 10%. L'actionnaire OURD, qui s'est déjà retiré a versé sa quote-part dans les comptes de COMINAK : **19, 853 Mds**. Le stock RdS constitué selon décision du Conseil d'Administration de la Cominak est de 370 tU dont 340 tU ont été vendues pour un montant de **15, 736 Mds**.

Chacun des 3 actionnaires actuels s'engage à assumer sa responsabilité vis-à-vis du passif de COMINAK à hauteur de : ENUSA (10%), SOPAMIN (31%) et ORANO MINING (59%).

Dans le cadre de la gestion globale du dossier du site de COMINAK, l'Etat a créé plusieurs cadres d'échanges. On peut citer :

- un comité interministériel par arrêté N°79/MM/SG/DGMC/DEM du 30 avril 2019 pour le choix des options techniques de réaménagement du site ;
- un Comité d'Orientation par arrêté 0046/PM/MM du 19 mars 2020 modifié par arrêté N°92/PM/MM du 1^{er} juin 2020, qui dispose d'un secrétariat permanent pour préparer ses instances et assurer le lien avec les différents comités techniques ;
- un comité technique chargé de la préparation des dossiers techniques dans le cadre du processus d'arrêt des activités d'exploitation de la COMINAK et du réaménagement du site d'exploitation par arrêté N°086/MM/SG/DGMC/DEM du 03 avril 2020 modifié par arrêté N°166/MM/SG/DEM du 22 juillet 2021 ;

- une équipe pluridisciplinaire chargée du suivi et contrôle des travaux de fermeture et de réaménagement du site de COMINAK par arrêté N°80/MM/SG/DGMC/DEM du 23 mars 2021 modifiée par arrêté N°132/MM/SG du 03 juin 2021 ;
- un comité local de suivi par arrêté 008/P/D/AR/SG du 13 juillet 2021 ;
- un comité ad hoc de suivi de l'étude sur les impacts socio-économiques de la fermeture de l'exploitation de la COMINAK et la reconversion économique par arrêté N°055/MM/SG du 17 février 2021 modifié par arrêté N°165/MM/SG du 19 juillet 2021.

Indépendamment des missions de ces différents cadres pluridisciplinaire, l'Administration centrale et déconcentrée de l'Etat (Ministère des Mines, Ministère de l'Environnement etc.) assure son rôle régalien de surveillance administrative et technique des activités minières.

La mise en place de ces dispositifs a pour objectif de s'assurer que les choix techniques des options et les travaux de réaménagement du site (RDS) sont conformes à la réglementation nationale et aux meilleures pratiques internationales.

Dans le même ordre d'idées, l'Administration a demandé à la COMINAK la réalisation d'études complémentaires pour conforter le choix de certaines options de réaménagement (étude sur la stabilité de la verse à résidus à long terme, réaménagement des bassins, étude sur les risques de contaminations des eaux souterraines, etc.).

Conformément à la réglementation en vigueur, le site fera l'objet d'une surveillance environnementale pour une durée de 10 ans après les travaux de RDS. Après cette période de surveillance, l'Etat peut exiger à la COMINAK de poursuivre cette surveillance en cas de non satisfaction.

Dans tous les cas, la COMINAK demeure responsable des travaux et reste redevable de toutes les conséquences négatives après la fermeture du site d'exploitation conformément à l'arrêté N°272/MM/SG/DGMC/DM du 15 octobre 2020 portant fermeture des travaux d'exploitation de COMINAK.

Dans la gestion du dossier COMINAK, les autorités locales, les élus locaux, les chefs traditionnels et coutumiers, les groupements de femmes et des maraichers, la société civile dont l'ONG Aghirin man, ont été impliqués tout au long du processus.

Sur le plan social et sociétal, l'Etat a accompagné les salariés, les sous-traitants et les populations locales dans les négociations avec la COMINAK. A titre d'exemple, la COMINAK a versé trois cent vingt-trois millions (323 000 000) de francs CFA pour les six cent (600) salariés de ses sous-traitants à hauteur des droits légaux.

Les infrastructures notamment l'hôpital, la cité, les réseaux d'eau et d'électricité sont cédées à l'Etat. Les conventions de transfert sont signées entre l'Etat et COMINAK. Le processus d'accompagnement est en cours.

Au sujet de la gouvernance : il y a lieu de noter que la gestion de projet RDS est une activité qui nécessite des compétences spécifiques. La constitution d'une bonne équipe projet reste le 1er gage de sa réussite en termes de Qualité/Coût/Délai. La Direction Générale de la Cominak comprend 5 directions, dont celle de RDS qui rend compte, comme les autres, au Directeur Général. La RDS représente la 4eme phase du cycle de vie d'une mine. Ce pourquoi, comme pour les autres phases, un dialogue est mis en place entre la direction et la tutelle.

Au sujet de l'effondrement des gros trous : tout au cours de l'exploitation de la mine, 310 trous d'aération appelés « Gros Trous » ont été creusés des trois gisements Akouta/Akola/Ebba. Le bouchage de GT est une activité d'exploitation normale, faisant l'objet d'une procédure éprouvée et validée. 76% des GT sont aujourd'hui bouchés sans incident particulier, dont certains depuis plus de 15 ans (Akola a été fermée en 2006 par exemple). Sur les 25% des GT qui restent à boucher soit 75 au total, 2 GT ont fait l'objet d'incident lors de leur bouchage : il s'agit des GT 303 et GT 255 tous situés à Ebba Sud. Ces GT sont situés dans une zone alluvionnaire en surface dont la hauteur varie de 6 à 12 mètres. L'incident dont il est question est un écoulement du sable dans le GT dû à la déformation par les matériaux de bouchage de la virole de protection de tête de GT. Dès l'effondrement du GT 303 en mai 2021, le Ministère a interpellé la direction générale de la Cominak pour expliquer les causes et les dispositions prises. Malheureusement 4 mois après, il y a eu un second incident qui a conduit le ministère à requérir l'arrêt des travaux de bouchage de trous et d'engager une inspection générale de tous les trous à risque et de proposer des mesures idoines. L'équipe du Ministère fera partie de cette inspection.

Par rapport aux Engins : 41 engins sur 64 ont été remontés au jour et 23 ont été laissés au fond. Tous les engins laissés au fond ont été entièrement vidangés (huiles et carburant remontés au jour), leurs batteries récupérées et remontées au jour. Il s'agit de machines lentes, qui ne peuvent pas être dépolluées. La loi minière, dans

tous les pays, permet l'enfouissement des déchets miniers et nucléaires. Ce qui a été fait ici est en respect de l'APD approuvé en avril 2020.

S'agissant de la ferraille : la vente sur pied des ateliers est une opportunité de valoriser de manière contrôlée la ferraille saine faisant partie de l'infrastructure des bâtiments à démolir. L'ensemble de la ferraille du site est estimé à un peu plus de 4 000 tonnes. La ferraille supposée saine, sans contact étroit avec l'Uranium est estimée entre 800 et 900 tonnes. Au prix de 30 000 F CFA par tonne, la ferraille récupérable représente un potentiel de 24 à 27 millions F CFA. En conclusion, la valorisation de la ferraille issue du démantèlement ne doit pas être considérée comme une activité qui rapporte. Raison pour laquelle, nous avons suspendu l'octroi d'autorisation d'enlèvement au niveau du Ministère et requis une certaine équité à travers la vente aux enchères pour la ferraille contrôlée et déclarée non contaminée. Même par rapport à la communauté intéressée par la ferraille, il y a lieu de se questionner sur le coût d'opportunité d'exposer la santé humaine, animale et environnementale pour si peu. Ceci devrait être la préoccupation de l'ONG Aghiri-man qui, pendant des années, a été et est encore impliquée au processus du plan compteur, qui conduit à démolir des bâtiments chaque fois qu'un niveau de radon est constaté.

Démarrage des travaux verse : dans le planning des travaux prévus dans l'APD, les travaux reprofilage et recouvrement de la verse à résidus démarreront en 2022. C'est donc normal de ne pas observer une grosse activité en 2021 sur la verse. Les seuls travaux en cours sont ceux des alvéoles et de la nouvelle planche d'essai. L'attention de la Cominak a ici été attirée pour que ces travaux de génie civil soient majoritairement attribués aux entreprises locales.

S'agissant du volet social et sociétal : l'hôpital de COMINAK est en cours de cession au Ministère de la Santé Publique, le réseau électrique est cédé à la NIGELEC, le réseau d'eau potable est en cours de cession à la SEEN, le projet entreprenariat est en cours, la cession de puits aux maraîchers est en cours, une cellule de reclassement du personnel déflaté est en place, etc. C'est vrai que l'on peut parler de retard dans l'exécution, mais nous ne sommes qu'à six mois de mise en œuvre d'un programme de 20 ans.

Implication des entrepreneurs locaux des marchés du RdS : à date, sur les 7 nouveaux contrats spécifiquement liés aux travaux RdS et signés, 6 concernent des entreprises nigériennes. Dans le cadre du fonctionnement normal, la plupart des anciens contrats ont été soit reconduits tels quels, soit révisés. Ces contrats

concernent exclusivement des entreprises locales (gardiennage, entretien véhicules, entretien pistes, laverie, pompiers, nettoyage, etc.) et représenteront près de 2 Mds en 2022. A fin septembre, plus de 340 sous-traitants sont encore employés par COMINAK. Dans le cadre du transfert de la cité à l'Etat, il a été entrepris la construction de fosses septiques entièrement dédié aux entreprises locales. Le Gouvernement, à travers notre ministère veille scrupuleusement au respect de cette disposition contenue dans l'ADP et le Code minier.

En conclusion,

Indépendamment, des projets de développement qui seront financés par COMINAK, l'Etat a décidé de soutenir les travailleurs et de chercher des partenaires pour financer des projets de reconversion économique. Dans ce cadre, une étude est en cours de finalisation. Des projets de reconversion économique du département d'Arlit sont en cours d'élaboration et justifient les ateliers en cours.

Le Ministère des Mines réaffirme sa ferme volonté de jouer son rôle régalien. A cet effet, le Ministère des Mines se donnera tous les moyens pour suivre et contrôler la bonne exécution des travaux RDS et les respects des engagements sociaux et sociétaux pris par COMINAK.

Niamey, le 27 octobre 2021